

**Secrétariat :**

DEAL Réunion  
Cécile LEPAN  
Tel : 0262 94 72 42  
comite-eau-biodiversite-reunion  
@developpement-durable.gouv.fr

**Projet de COMPTE-RENDU**

**Séance plénière du 29 septembre 2020**  
**Lieu : Hémicycle – Département**

## 1 – VERIFICATION DU QUORUM ET POINTS D'ACTUALITÉ

Monsieur Ivan MARTIN ouvre la séance à 13h40 en constatant que le quorum (44/52) est atteint.

Il présente les nouveaux représentants du CEB suivants :

- BASSONVILLE Véronique, Le Port
- BOYER Willy, Saint-Philippe
- FERRERE Fredo, Les Avirons
- ROBERT Bruno, Saint Benoît
- TOURÉ Ramata, CINOR
- PRAUD Élodie, CIREST
- HUBERT Gilles, TCO
- Henri Claude HUET, CASUD
- CORÉE Bruno, CIVIS
- AUBOURG Emmanuel, EDF
- BELON Rémi, personnalité qualifiée
- MASSON Juliette, Chambre d'agriculture

Adoption du compte rendu de la séance précédente :

**Le CEB adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 03 décembre 2020**

## 2 – ÉLECTIONS (VOTE)

### 2.1. Président(e)

M. Patrick MALET (Conseiller départemental) indique qu'il est candidat à sa succession. Il n'y a pas d'autres candidats.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat du vote :

	vote
M. Patrick Malet	26
Mme Sonia Ribes	1
Blanc	2
Nul	1

**M. Patrick Malet est élu président à la majorité (26 voix sur 30 exprimées )**

### 2.2. Vice-Président (e)

Les candidats sont les suivants :

- Mme Denise Hoarau, Conseil Régional
- Mme Bernadette Ardon, SREPEN
- M. Emmanuel Aubourg, EDF

Puisque le règlement intérieur du CEB indique dans son article 6 que « *Le vice-président est choisi dans l'une des deux catégories (...) à laquelle le président n'appartient pas* », la candidature de Mme Denise Hoarau n'est pas recevable, car elle appartient au collège des élus, collège dont fait partie le président nouvellement élu.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat du vote :

	vote
Mme Bernadette Ardon	21
M. Emmanuel Aubourg	9
Blanc	3
Nul	1

**Mme Bernadette Ardon est élue vice-présidente à la majorité** (21 voix sur 34 exprimées). NB : 4 membres sont arrivés entre l'élection du président et de la vice présidente, d'où la différence de nombre de voix exprimées entre les deux votes)

### 2.3. Bureau

Pour le collège des collectivités territoriales

Les candidats sont les suivants :

- Mme Denise Hoarau, Conseil Régional
- M. Bruno Corée, CIVIS

Le vote a lieu à main levée, parmi les 15 membres de ce collège.

**Mme Denise Hoarau et M. Bruno Corée sont élus membres du bureau du CEB à l'unanimité.**

Pour le collège des usagers et personnalités qualifiées :

Les candidats sont les suivants :

- Mme Marie Lacoste, CBNM
- M. Christian Léger, SEOR
- Mme Juliette Masson, Chambre d'agriculture
- M. Roland Troadec, personnalité qualifiée

Le vote a lieu à bulletin secret, parmi les 19 membres de ce collège.

Résultat du vote :

	vote
Mme Marie Lacoste	17
M. Christian Léger	15
M. Roland Troadec	16
Mme Juliette Masson	9

**Mme Marie Lacoste, M. Christian Léger et M. Roland Troadec sont élus membres du bureau à la majorité des voix.**

Les deux représentants de l'Etat seront désignés par le Préfet ultérieurement.

*Pour mémoire, le Président et la vice-Présidente sont membres de droit du bureau.*

### **2.4. Comité national de l'eau (CNE)**

Seul les membres du collège des collectivités territoriales sont éligibles.

Mme Ramata Touré est la seule candidate.

Le vote a lieu à main levée.

**Mme Ramata Touré est élue représentante du CEB au Comité National de l'Eau à l'unanimité.**

*Pour mémoire, le président du CEB est membre de droit du CNE.*

### **2.5. Conseil d'administration (CA) de l'office de l'eau**

Pour le collège des collectivités territoriales :

Les candidats sont les suivants :

- Mme Ramata Touré, CINOR
- Mme Elodie Praud, CIREST
- M. Gilles Hubert, TCO
- M. Bruno Robert, Saint Benoît
- M. Frédo Ferrere, Les Avirons

Le vote a lieu à main levée.

**Mme Ramata Touré, Mme Elodie Praud, M. Gilles Hubert, M. Bruno Robert et M. Frédo Ferrere sont élus à l'unanimité membres du CA de l'office de l'eau.**

Pour le collège des usagers et personnalités qualifiées :

Les candidats sont les suivants :

- Mme Juliette Masson, Chambre d'agriculture
- M. Emmanuel Aubourg, EDF

Le vote a lieu à bulletin secret, parmi les 10 membres de ce collège.

Résultat du vote :

	vote
Mme Juliette Masson	5
M. Emmanuel Aubourg	5

Un second vote à bulletin secret est organisé. Le résultat est identique.

En cas d'égalité, le règlement intérieur précise que le plus âgé l'emporte, ainsi **M. Emmanuel Aubourg est élu membre du CA de l'office de l'eau.**

*Pour mémoire, le Président et la vice-Présidente du CEB sont membres de droit du conseil d'administration de l'office de l'eau.*

### 3 – VIDEO SUR LA BIODIVERSITE DANS LES MASCAREIGNES

Mme Isabelle Bracco, DEAL, présente une vidéo sur la biodiversité, réalisée par M. Mathieu Saliman. Cette vidéo répond à la demande des membres du CEB qui souhaitent approfondir leurs connaissances en matière de biodiversité.

Elle indique que le prochain CEB fera l'objet d'un diaporama d'actualités, ainsi les membres sont appelés à envoyer leur contribution.

### 4 – OPÉRATION DE REBOISEMENT – PLAN 1 MILLION D'ARBRES

Mme Claudette Grondin, conseillère départementale, présente l'opération de reboisement : 1 million d'arbres. Le Département assure depuis presque 30 années une politique de préservation et valorisation des espaces naturels. Il est le premier propriétaire forestier de l'île. Le Département s'engage dans des chantiers de restauration des milieux naturels dans les quartiers. Il s'agit d'un projet de territoire en partenariat avec les collectivités locales, les établissements publics et privés, les associations...

L'ambition se décline en trois grands axes :

- Des arbres sont des refuges de la biodiversité
- Reconstitution des paysages forestiers et améliorer leur capacité de résilience (impact du changement climatique)
- Des arbres pour le développement économique (bois noble, plantes aromatiques et médicinales, agroécologie...)

Pour cela, le Département s'appuie sur 13 pépinières gérées soit en propre, soit par d'autres services comme le parc national ou l'ONF.

Le budget prévisionnel complet (plantations et entretien) de 31 250 000 euros.

M. Ferrere, adjoint au maire des Avirons, indique que le projet du Département est cohérent avec la politique de la commune des Avirons en matière de développement durable. Ainsi la commune des Avirons est candidate pour participer au projet.

Mme Grondin est ravie de cette candidature et espère se rendre sur la commune des Avirons prochainement.

Mme Grondin indique qu'il y a des interventions dans un collège à Saint Paul. L'objectif est de coordonner toutes les actions au fil de l'eau. Le département souhaite être en contact avec toutes

les collectivités pour connaître les projets menés sur leur territoire et les intégrer au plan départemental.

Mme Karine Pothin, Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion, félicite la mise en place d'arbres en amont, car ils jouent un rôle positif sur le récif corallien, par la rétention d'eau de pluie qui ne ruisselle pas.

Mme Ramata Touré, CINOR, se demande si des actions de plantation auront lieu sur la zone Nord du territoire.

Mme Claudette Grondin indique que le quartier de Bois de Nèfles est concerné, mais d'autres quartiers peuvent être ajoutés à la liste en concertation avec la CINOR.

### 5 – ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION (PGRI)

Mme Stéphanie Rehault, DEAL, présente le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI). Le PGRI est à la fois un document stratégique et un plan d'action. Il a pour objectif de protéger les personnes et les biens et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention : en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens aux inondations, en les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe, et en organisant le retour à la normale. Le PGRI 2016-2021, en vigueur actuellement, va être renouvelé pour la période 2022-2027 selon le même calendrier que le SDAGE : le PGRI sera soumis à l'autorité environnementale au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 puis mis à la disposition du public début 2021.

M. Roland Troadec, personnalité qualifiée, indique tout d'abord que le document présenté est de bon niveau, bien construit et reflète de bonnes intentions. Ce document est très centré sur la vulnérabilité par rapport aux bâtis et à la population mais les milieux naturels et porteurs (substrats) semblent avoir été insuffisamment considérés. Selon lui, dans le cas du PAPI de l'Ermitage, la vulnérabilité du milieu naturel a été largement sous estimée, car il y a aujourd'hui une forte menace sur le récif corallien.

Nous continuons de construire sur des zones protégées vulnérables sous couvert de la mise en place d'endiguement, au détriment des fonctions d'infiltration que ces zones avaient auparavant. C'est le cas par exemple de la zone d'expansion de crue correspondant à la plaine littorale de l'Ermitage sur laquelle s'inscrit le PAPI éponyme.

Il regrette en particulier que dans cette zone, concernée par des limites à l'urbanisation, des dérogations pour constructions soient actuellement croissantes, en contradiction avec l'objectif de protection des personnes et des biens à long terme. Il souligne que les perturbations créées par les aménagements du PAPI au cycle de l'eau (débits augmentés aux exutoires, réduction de l'infiltration dans le sol et de l'auto-épuration des sols) avec leurs impacts connexes sur le récif, sont des phénomènes grandement ignorés dans la durée, vis-à-vis de l'aléa submersion et de son cortège d'attaques érosives par les houles.

Enfin, il souhaite de la transparence et de la cohérence entre les deux documents stratégiques SDAGE et PGRI.

M. Franck Lustenberger, chef du service Risques Naturels de la DEAL, précise que les services de la DEAL sont disponibles pour répondre aux points évoqués. Il ajoute que la politique nationale porte effectivement sur la vulnérabilité des personnes et des biens. Pour autant, les milieux naturels sont pris en compte, notamment à travers les questions d'aménagement, la question de protection des milieux a été abordée comme le socle de toute intervention.

Il indique qu'il y a bien une différence entre le niveau opérationnel et la stratégie : le PGRI est un document stratégique tandis que les PAPI sont pris sous un angle opérationnel et donc différents du PGRI.

Il s'agit d'un exercice difficile où le dosage entre les différents enjeux légitimes est sensible. Le contexte insulaire de La Réunion ne facilite pas l'exercice et il faut trouver le juste milieu entre le développement raisonné du territoire et l'aléa inondation.

Il faut savoir également que 90 % du linéaire des cours d'eau de La Réunion est en régime torrentiel, donc exempté de PPR (Plan de prévention des risques). Malgré cela, le PGRI essaie de trouver le juste positionnement dans le contexte d'insularité et de vulnérabilité caractéristique de la Réunion. Par exemple, sans dérogations, des solutions de réhabilitation urbaine comme à Saint Paul, où le centre-ville historique est en zone inondable, seraient impossibles ; et on aurait peut être une ville qui se viderait petit à petit.

Mme Sonia Ribes, personnalité qualifiée, souhaite que le risque d'imperméabilisation des sols soit mieux pris en compte par des actions concrètes. Elle indique qu'elle ne votera pas en raison de sa position de membre associé à l'autorité environnementale.

M. Jean-Paul Maugard se joint aux observations de M. Troadec. Il demande que le vote sur le sujet du PGRI soit reporté et demande que la cohérence entre le PGRI et le SDAGE soit plus lisible.

M. Jean-Lambert Join, personnalité qualifiée, rejoint M. Troadec et cite l'exemple caractéristique de la dissonance entre les stratégies et la programmation dans le cas du PAPI de l'Ermitage. Il existe des programmes d'étude longs menés par plusieurs organismes de recherche, tel que le programme GIMEL (Gestion intégrée de la Mer et du Littoral). Ces études ne semblent pas être prises en compte dans les documents stratégiques.

Mme Bernadette Ardon indique que c'est insuffisant sur plusieurs sujets :

- il est important que les documents d'urbanisme, SCOT et PLU, prennent en compte le ruissellement.
- La construction est interdite le long des digues mais allons nous exproprier les habitations déjà construites près des digues ? Selon elle, la consultation et l'association des acteurs n'est pas suffisante. Il est temps que l'on intègre les besoins, l'exemple de la Saline est visible, mais il ne faut pas oublier tout l'historique.
- la protection du réseau hydrographique n'est pas suffisamment prise en compte : la végétation du lit et des berges sont des protections naturelles qui sont parfois enlevées pour des raisons d'entretien hatif.
- Il faut associer la population afin qu'elle se sente actrice et impliquée dans la préservation de l'environnement.
- Dans le quartier Duparc, qui vient contrôler le fonctionnement de la ravine de la mare où des aménagements sont en cours ? Quels sont les moyens de l'État pour contrôler les travaux sur le réseau hydrographique ?

M. Jean-Paul Maugard précise que sur le secteur de la Saline, les acteurs ont été associés mais pas écoutés.

M. Patrick Malet prend l'exemple de la ravine du Gol à Saint Louis : lors d'un épisode pluvieux, la caserne des pompiers était sous 80 cm d'eau. Il se demande pourquoi certains secteurs sont couverts pas des TRI et pas d'autres ? Il indique également que l'information du public est primordiale, car les habitants ne sont suffisamment conscients des risques.

M. Jean-Paul Maugard se questionne sur la compatibilité entre PGRI et SDAGE.

Mme Stéphanie Rehault répond que le PGRI doit être compatible avec le SDAGE.

M. Ivan Martin entend toutes les observations et propose qu'une réunion soit organisée par la DEAL pour éclaircir les sujets qui le nécessitent. Il ajoute que nous sommes soumis au calendrier national pour le PGRI. Il propose de revenir sur ce sujet du PGRI lors du prochain CEB, programmé fin octobre.

Mme Ramata Touré souhaite que l'accès aux dossiers en cours soit facilité.

M. le Président du CEB indique qu'un point sur la prise en compte des observations réalisées en séance sera fait lors de la prochaine séance du CEB.

### **6 – FINANCEMENTS DE L'EAU : MESURES TRANSITOIRES POUR PROLONGER L'APPUI FINANCIER DE L'OFFICE DE L'EAU**

M. Johan Lebon, Office de l'eau, présente les mesures transitoires pour prolonger l'appui financier de l'office de l'eau. Le Programme pluriannuel d'intervention (PPI) du Bassin exécuté par l'Office de l'eau est corrélé aux cycles du SDAGE, 2016-2021 en cours et 2022-2027 à venir. Sur la base d'un état d'avancement actualisé des subventions octroyées depuis 2016, la capacité d'engagement encore disponible est de 200 000 €.

Afin de poursuivre l'appui financier jusqu'au 31 décembre 2021, un dispositif transitoire est envisagé selon les dispositions suivantes :

- Addendum au règlement général : ARTICLE 12 - Mesures transitoires ;
- Taux de subvention de 30% du montant des dépenses éligibles ;
- Pré agrément des demandes de subvention sur la base du cadre d'intervention du PPI 2016-2021, pour les dispositions autres que le taux d'intervention, et permettant le démarrage opérationnel préalablement au 1er janvier 2022 ;
- L'opération doit être commencée avant le 1er janvier 2022 et non finalisée à cette date : à défaut, caducité du pré agrément ;
- Le conventionnement et le règlement de la subvention seront faits après le 1er janvier 2022, selon les dispositions du cadre d'intervention 2022-2027, à l'exception de celles déjà mises en œuvre ;
- Financement de la mesure transitoire par le produit des redevances du cycle 2022-2027.

M. Ivan Martin précise que la présentation a pour objectif de donner mandat à l'office de l'eau pour assurer la continuité de l'accompagnement financier sur une période transitoire en attendant le PPI 2022-2027.

Il y a un enjeu fort à court terme, car des projets, notamment ceux sur la continuité écologique, sont murs pour être réalisés rapidement dans le cadre du plan de relance.

Dans le cadre des contrats de progrès, nous savons que les collectivités disposent d'un plan d'investissement sur plusieurs années très conséquent, et qu'elles peuvent financer à hauteur de 50 % d'autofinancement environ.

Le travail consiste à trouver l'accompagnement financier nécessaire, à hauteur des 50 % restants environ. Il est nécessaire de créer un lieu de dialogue et d'échange, nous pourrions donc envisager une commission financement dans le cadre du CEB.

M Pascal Hoarau regrette que les acteurs de la biodiversité n'aient pas accès aux mêmes niveaux d'investissements et souhaite que le prochain PPI de l'office s'ouvre au financement des projets biodiversité et aux acteurs qui œuvrent pour la biodiversité.

**Le CEB adopte à l'unanimité les mesures transitoires pour prolonger l'appui financier de l'office de l'eau**

La prochaine commission planification du CEB se tiendra le 6 octobre 2020 après midi à la DEAL.

## Séance Plénière du 29 septembre 2020

La prochaine séance plénière du CEB se tiendra le 27 octobre matin, à l'hémicycle du Conseil Départemental.



## Séance Plénière du 29 septembre 2020

### Annexe : liste de présence

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Monsieur Patrick MALET (Conseil départemental)	Monsieur Bachil VALY (Conseil régional)
Madame Laurence MONDON (Conseil départemental)	Madame Denise HOARAU (conseil régional)
Madame Claudette GRONDIN (Conseil départemental)	Monsieur Serge Eric HOAREAU (conseil départemental)
Madame Véronique BASSONVILLE (Le Port)	Madame Florence MALET (Véolia)
Monsieur Frédo FERRERE (Commune des Avirons)	Monsieur Philippe SIMON (DAAF)
Monsieur Bruno ROBERT (Commune de Saint Benoît)	Madame LADOUCETTE (ARS-OI)
Madame Ramata TOURE (Cinor)	Madame Magali DUVAL (IFREMER)
Madame Elodie PRAUD (Cirest)	
Monsieur Gilles HUBERT (Tco)	
Monsieur Henri-Claude HUET (Casud)	
Monsieur Bruno CORÉE (Civis)	
Madame Bernadette ARDON (Srepen)	
Monsieur Claude CLERGUE (Ecologie Réunion)	
Monsieur Christian LEGER (SEOR)	
Madame Jean-Claude MARTIGNE (Vie Océane)	
Monsieur Emmanuel AUBOURG (EDF)	
Madame Juliette MASSON (Chambre d'agriculture)	
Monsieur Jean-Paul MAUGARD (FDAAPPMA)	
Madame Juliana BEAUDRON (Fédération de chasse)	
Monsieur Bernard ROBERT (CCIR)	
Madame Karine POTHIN (RNMR)	
Monsieur Pascal HOARAU (RNNESP)	
Monsieur Jean-Lambert JOIN (Personnalité qualifiée)	
Monsieur Roland TROADEC (Personnalité qualifiée)	
Monsieur Remi BELON (Personnalité qualifiée)	
Madame Sonia RIBES (Personnalité qualifiée)	
Monsieur Mathieu ROUGET (Personnalité qualifiée)	
Madame Violaine DULAU (personnalité qualifiée)	
Monsieur Axel HOAREAU (CCEE)	

## Séance Plénière du 29 septembre 2020

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Madame Evelyne DAIRIEN (Préfecture)	
Monsieur Ivan MARTIN (DEAL)	
Monsieur Jérôme LAFON (DMSOI)	
Monsieur Jean-Philippe DELORME (Parc National)	
Monsieur Sylvain LEONARD (ONF)	
Monsieur Olivier BIELEN (Conservatoire du littoral)	
Monsieur Nicolas ROUYER (OFB)	
Monsieur Jean-Michel ZAMMITE (OFB)	

Invités	
Monsieur Jean-Yves PESEUX (DEAL/SEB)	Monsieur Kévin SAMYN (BRGM)
Monsieur Matthieu MENOUE (DEAL/SEB)	Monsieur Jean Philippe DELORME (Parc National)
Madame Cécile LEPAN (DEAL/SEB)	Madame Sudiata RADJASSELARANE (Région)
Monsieur Manuel RODICQ (DEAL/SEB)	Monsieur Vayena DOMINIQUE (TCO)
Madame Audrey BONNEFOY (DEAL/SEB)	Monsieur Jean-François ALLIN (EDF)
Madame Djamilat ABOUTOIH (DEAL/SEB)	Monsieur Bertrand AUNAY (BRGM)
Monsieur Faical BADAT (Office de l'eau)	Monsieur Paul FERRAND (Parc National)
Monsieur Johan LEBON (Office de l'eau)	Madame Soudiata RADJASSELARANE (Région)
Monsieur Jean Louis LEBON (TCO)	Monsieur Vavana DOMINIQUE (TCO)
Madame Sarah BATAILLE (Conseil départemental)	
Monsieur Stéphane BABONNEAU (CIVIS)	